



Mairie
de
Saint-Denis-en-Val
Loiret

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Nombre de
Membres :

- en exercice : 11
- présents : 9
- votants : 10

L'an deux mille vingt et un
le : 29 mars 2021

le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de Saint Denis en Val dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Marie-Philippe LUBET, Présidente du CCAS.

Date de la convocation du Conseil d'Administration du CCAS : 22 mars 2021.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Marie-Philippe LUBET - Monique GAULT - Sylvie CHEVALLIER - Aurélie HOCQUET - Prosper MOUAK - Maryvonne LIMOUSIN - Marie-Thérèse DANTON - Ana BOUQUET - Guillaume VAUXION

Absent ayant donné pouvoir :

Madame Cendrine CHERON qui a donné pouvoir à Madame Monique GAULT.

Absent n'ayant pas donné pouvoir :

Madame Brigitte ROCHE.

Objet :

21/011

Adoption du budget primitif - Exercice 2021.

Madame Marie-Philippe LUBET présente cette délibération.

**Adoption du
budget primitif -
Exercice 2021**

Lors de sa séance du 15 février 2021, le Conseil d'Administration a débattu sur les orientations budgétaires de CCAS pour 2021.

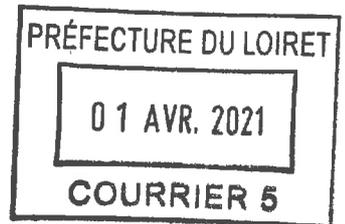
A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif 2021. La note de présentation, en annexe, expose de manière plus détaillée les grandes orientations de ce budget.

Le budget primitif 2021 du CCAS est équilibré par section en recettes et en dépenses aux montants de :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	166 960,00 €	142 150,94 €	22 420,00 €	1 300,46 €
Opérations d'ordre	1 040,00 €	25 849,06 €	0,00 €	21 119,54 €
TOTAL	168 000,00 €	168 000,00 €	22 420,00 €	22 420,00 €

Vu les articles L.2311-1, L.2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au 1^{er} janvier 2021,



Vu la délibération n°21/004 en date du 15 février 2021 relative au débat d'orientation budgétaire,

Considérant l'ensemble du budget primitif 2021 joint,

Considérant le rapport de présentation du budget primitif 2021 en annexe,

Le Conseil d'Administration du CCAS adopte à l'unanimité des membres présents la délibération suivante :

- **APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2021, présenté en équilibre à 168 000 € en fonctionnement et 22 420 € en investissement.**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

le : 01/04/2021

Publié ou Notifié

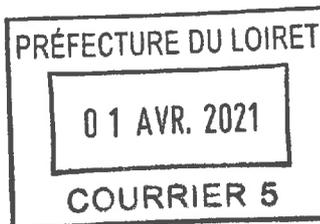
le : 02/04/2021

Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Marie-Philippe LUBET

Le Maire, M.P. LUBET





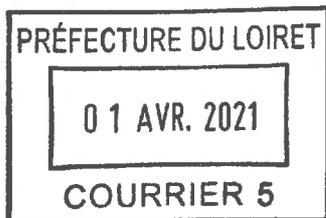
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SAINT-DENIS-EN-VAL**

**RAPPORT DE PRÉSENTATION DU
BUDGET PRIMITIF 2021**

Dans le cadre des dispositions de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), ce rapport de présentation a pour objet de présenter de façon synthétique les informations financières essentielles afin de permettre aux citoyens de saisir les enjeux du budget.

Le débat d'orientation budgétaire, tenu le 15 février 2021, a posé les bases sur lesquelles le budget primitif 2021 du CCAS de Saint Denis-en-Val est construit.

Ce rapport aborde successivement l'équilibre budgétaire de l'exercice 2021, le détail des grandes masses de la section de fonctionnement ainsi que celui de la section d'investissement.



PARTIE 1 :
EQUILIBRE BUDGÉTAIRE

I. EQUILIBRE ET ÉVOLUTION DES MASSES

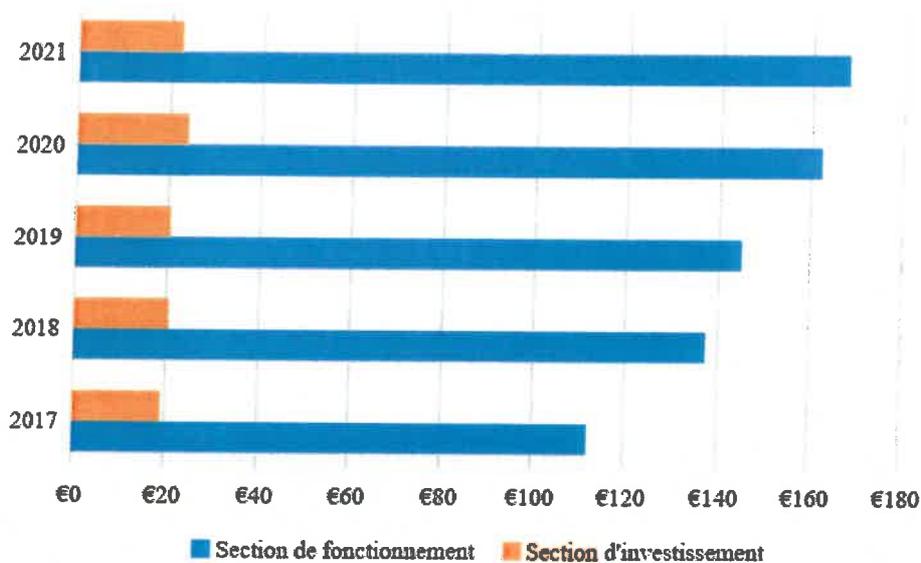
Le budget primitif est présenté en équilibre en section de fonctionnement pour un montant de 168 000 €, en augmentation de 3,49 % par rapport à 2020. En investissement, le budget s'équilibre à 22 420 €, en baisse de 6,77 % par rapport à l'exercice précédent.

	BP 2020	BP 2021	Evolution 2020/2021
Section de fonctionnement	162 340,00 €	168 000,00 €	3,49 %
Section d'investissement	24 046,94 €	22 420,00 €	-6,77 %

Le budget est composé d'opérations réelles (réel encaissement et décaissement de flux financiers) et d'opérations d'ordre (simples mouvements financiers au sein du budget). Le montant total du budget 2021 se décompose de la manière suivante :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	166 960,00 €	142 150,94 €	22 420,00 €	1 300,46 €
Opérations d'ordre	1 040,00 €	25 849,06 €	0,00 €	21 119,54 €
TOTAL	168 000,00 €	168 000,00 €	22 420,00 €	22 420,00 €

Evolution des masses



II. LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

	CA 2020	BP 2021
Produits de fonctionnement courant	159 723,94 €	168 000,00 €
Charges de fonctionnement courant	133 498,88 €	161 810,00 €
EXCÉDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT	26 225,06 €	6 190,00 €
Produits financiers	0,00 €	0,00 €
Charges financières	0,00 €	0,00 €
Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €
Charges exceptionnelles	0,00 €	1 030,00 €
EPARGNE DE GESTION	26 225,06 €	5 160,00 €
Intérêts de la dette	0,00 €	0,00 €
EPARGNE BRUTE	26 225,06 €	5 160,00 €
Capital de la dette	0,00 €	0,00 €
EPARGNE NETTE	26 225,06 €	5 160,00 €

PARTIE 2 :
SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à 168 000 € en dépenses et en recettes.

I. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 166 960 €, soit 3,09 % de plus qu'au budget primitif 2020.

Chapitre	BP 2020	BP 2021	Evolution 2020/2021
011 - Charges à caractère général	140 530,00 €	141 660,00 €	0,80%
012 - Charges de personnel	10 900,00 €	11 200,00 €	2,75%
65 - Autres charges de gestion courante	7 350,00 €	8 950,00 €	21,77%
66 - Charges financières	20,00 €	20,00 €	0,00%
67 - Charges exceptionnelles	- €	1 030,00 €	
022 - Dépenses imprévues	3 150,00 €	4 100,00 €	30,16%
Dépenses réelles de fonctionnement	161 950,00 €	166 960,00 €	3,09%
042 - Opérations d'ordre de transferts	390,00 €	1 040,00 €	166,67%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	162 340,00 €	168 000,00 €	3,49%

I.1. LES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Les charges à caractère général s'élèvent à 141 660 € et représentent 84,85 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont relativement stables par rapport à l'exercice précédent. Ces charges correspondent aux dépenses nécessaires au fonctionnement du CCAS, notamment celles relatives au portage des repas à domicile :

- L'achat des repas auprès de l'ESAT Restauration : 89 000 €
- L'achat des petits pains auprès des boulangeries dionysiennes : 4 300 €
- La location et le carburant du véhicule de portage de repas : 10 400 €

Les autres crédits inscrits sur ce chapitre correspondent à :

- L'organisation du repas des anciens en collaboration avec le Comité des Fêtes : 11 000 €
- La distribution des colis de fin d'année aux seniors : 15 000 €
- La location du logement auprès de Logem Loiret : 2 000 €
- La réalisation d'actions à destination du public reçu par le CCAS dans le cadre de la semaine bleue, d'actions de prévention, l'accès au service Présence verte, ou d'actions solidaire telles qu'Octobre Rose, etc. : 5 000 €

I.2. LES CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel représentent 6,71 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles s'élèvent à 11 200 €, soit une hausse de 2,75 % par rapport au budgété 2020.

Les crédits inscrits correspondent à une quote-part de la rémunération de l'agent affecté au CCAS.

I.3. LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES

Les autres charges de gestion courante représentent 5,36 % des dépenses réelles de fonctionnement et sont estimées à 8 950 € pour l'exercice 2021, soit une hausse de 21,77 % par rapport au budgété 2020.

L'augmentation constatée s'explique principalement par :

- L'inscription de crédits supplémentaires dans le cadre de l'attribution d'aides aux personnes en difficultés et secours d'urgence décidées par le Conseil d'Administration : 6 500 €, contre 3 500 € en 2020, soit une hausse de 85,7 %.
- L'augmentation des subventions versées aux associations pour un total de 2 450 €, réparti ainsi :
 - Banque alimentaire du Loiret : 1 000 €
 - Ligue nationale contre le cancer : 500 €
 - France Alzheimer Loiret : 500 €
 - Association d'Aide aux Victimes du Loiret : 200 €
 - SOS Amitiés : 150 €
 - ADEL Centre : 100 €

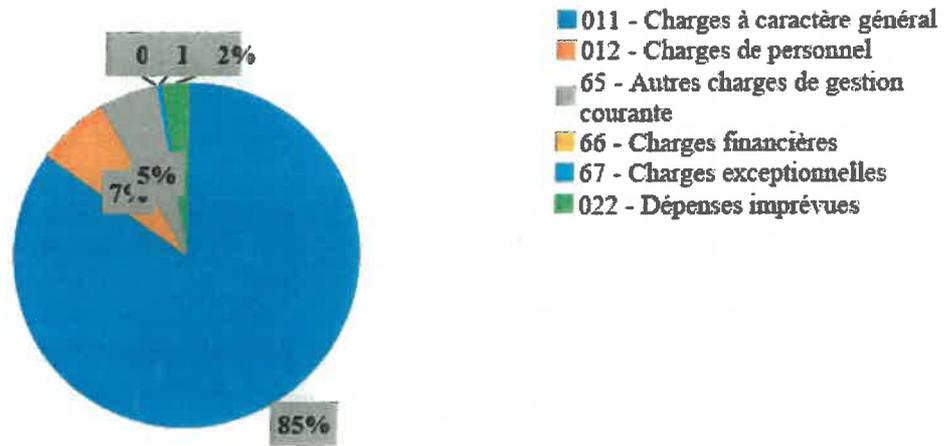
I.4. LES AUTRES DÉPENSES

Des crédits sont inscrits en charges financières à hauteur de 20 €.

Les crédits prévus en charges exceptionnelles pour 1 030 € correspondent aux éventuels remboursements de trop-perçu sur les loyers, et de la subvention RSA versée par le Département en 2020, puisque le nombre de mesures d'accompagnement fixé par convention n'a pas pu être atteint en raison de la crise sanitaire.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections s'élèvent à 1 040 € et concernent les dotations aux amortissements. Elles sont inscrites également en recettes de la section d'investissement.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2021



II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées à 142 150,94 €, en baisse de 3,30 % par rapport au budget primitif 2020.

Chapitre	BP 2020	BP 2021	Evolution 2020/2021
70 - Produits de services	87 006,73 €	82 455,94 €	-5,23%
74 - Dotations et participations	58 000,00 €	57 695,00 €	-0,53%
75 - Autres produits de gestion courante	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00%
Recettes réelles de fonctionnement	147 006,73 €	142 150,94 €	-3,30%
002 - Résultat reporté de fonctionnement	15 333,27 €	25 849,06 €	68,58%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	162 340,00 €	168 000,00 €	3,49%

II.1. LA SUBVENTION VERSÉE PAR LA COMMUNE

La subvention versée par la Commune représente 37,30 % des recettes réelles de fonctionnement. Elle s'élève à 53 000 €, soit le même montant qu'en 2020.

II.2. LES PRODUITS DES SERVICES

Les produits des services sont évalués à 82 455,94 € pour 2021, soit 58,01 % des recettes réelles de fonctionnement. Ce chapitre correspond aux prestations de services relatives au portage des repas à domicile.

Les produits de ce chapitre sont conditionnés par les besoins des usagers. La tarification reste identique par rapport à l'exercice précédent, soit 5,83 € le repas livré pour les plus de 60 ans, conformément aux tarifs appliqués par l'ESAT restauration.

II.3. LES AUTRES RECETTES

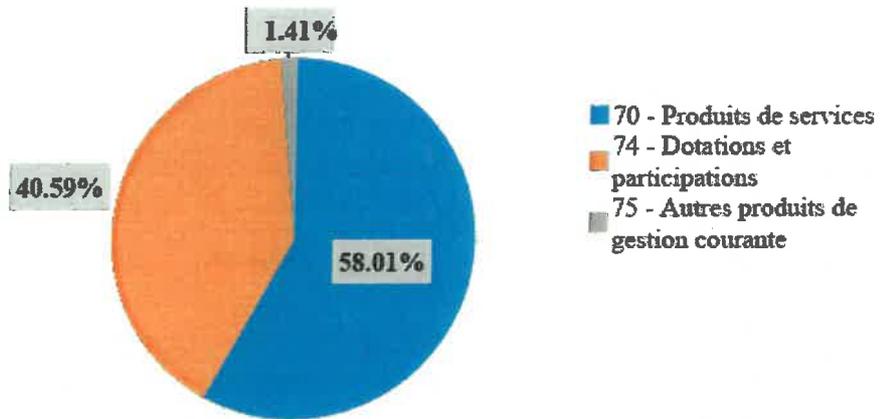
Les autres recettes correspondent à :

- La subvention versée par le Conseil départemental dans le cadre de l'accompagnement réalisé par le CCAS pour les personnes isolées, bénéficiaires du RSA : 4 000 €
- La subvention versée par le CCAS d'Orléans pour les actions menées dans le cadre du CLIC Orléans Val de Loire. La convention ayant été renouvelée pour 6 mois uniquement, les recettes ont été estimées à 695 €.
- La sous-location du logement loué à Logem Loiret : 2 000 €

II.4. LE RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020

L'exercice 2020 a permis de dégager un résultat de clôture de la section de fonctionnement à 25 849,06 €, affecté en recettes au compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté.

Répartition des recettes réelles de fonctionnement 2021



PARTIE 3 :
SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 22 420 € en dépenses et en recettes.

I. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles de la section d'investissement s'élèvent à 22 420 €, soit 6,77 % de moins qu'en 2020.

Chapitre	BP 2020	BP 2021	Evolution 2020/2021
21 - Immobilisations corporelles	14 546,94 €	12 920,00 €	-11,18%
27 - Autres immobilisations financières	8 000,00 €	8 000,00 €	0,00%
020 - Dépenses imprévues	1 500,00 €	1 500,00 €	0,00%
Dépenses réelles d'investissement	24 046,94 €	22 420,00 €	-6,77%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	24 046,94 €	22 420,00 €	-6,77%

Les dépenses inscrites en investissement correspondent :

- Aux prêts pouvant être accordés aux personnes en difficulté sur décision du Conseil d'Administration : 8 000 €
- A l'installation d'un portillon d'accès au local annexe : 5 000 €
- A d'éventuelles dépenses d'équipement : 7 920 €
- Aux dépenses imprévues : 1 500 €

II. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 1 300,46 €.

Chapitre	BP 2020	BP 2021	Evolution 2020/2021
27 - Autres immobilisations financières	5 000,00 €	1 300,46 €	-73,99%
Recettes réelles d'investissement	5 000,00 €	1 300,46 €	-73,99%
001 - Résultat reporté d'investissement	18 656,94 €	20 079,54 €	7,63%
040 - Opérations d'ordre de transferts	390,00 €	1 040,00 €	166,67%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	24 046,94 €	22 420,00 €	-6,77%

II.1. LES AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Ce chapitre s'élève à 1 300,45 € pour 2021. Il correspond aux remboursements des prêts à taux zéro pouvant être accordés par le CCAS à des particuliers, suivant les échéanciers validés par le Conseil d'Administration.

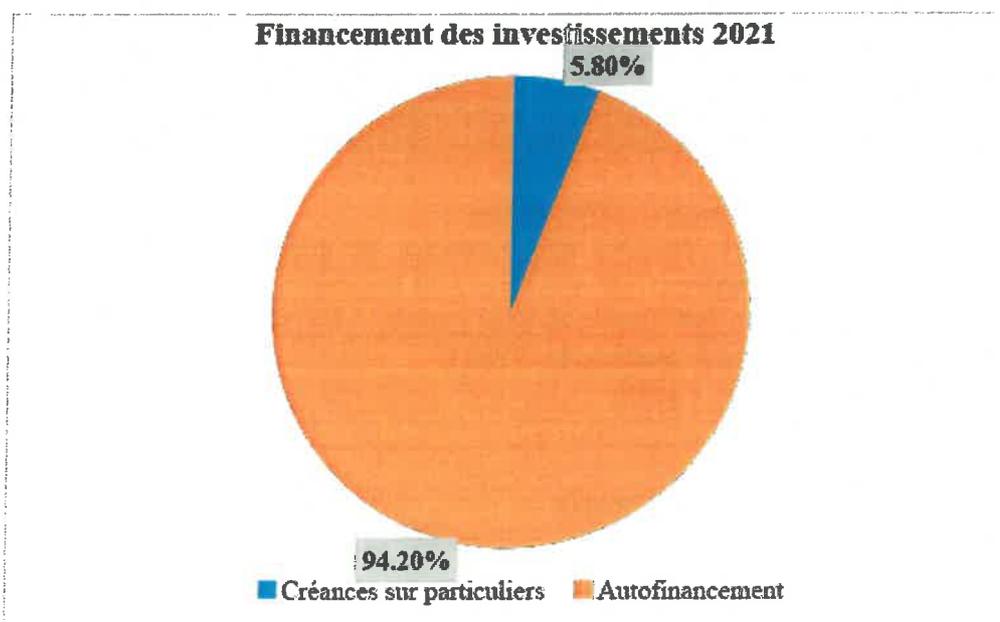
Au 1^{er} janvier 2021, quatre prêts sont en cours.

II.2. LE RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020

L'exercice 2020 a permis de dégager un résultat de clôture de la section d'investissement positif s'élevant à 20 079,54 €. Ce résultat sert directement au financement des dépenses d'investissement 2021.

II.3. LES OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION

Les opérations d'ordre sont constituées des amortissements qui participent à l'autofinancement des dépenses d'investissement pour 1 040 €.



PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2021
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	82 455,94 €
74	Dotations, subventions et participations	57 695,00 €
75	Autres produits de gestion courante	2 000,00 €
002	Résultat reporté de fonctionnement	25 849,06 €
TOTAL		168 000,00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

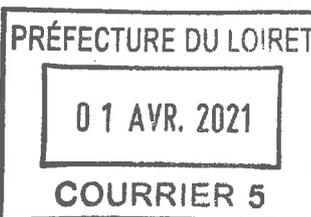
Chapitre	Libellé	BP 2021
011	Charges à caractère général	141 660,00 €
012	Charges de personnel	11 200,00 €
65	Autres charges de gestion courante	8 950,00 €
66	Charges financières	20,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 030,00 €
022	Dépenses imprévues	4 100,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 040,00 €
TOTAL		168 000,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2021
27	Autres immobilisations financières	1 300,46 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	20 079,54 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 040,00 €
TOTAL		22 420,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2021
21	Immobilisations corporelles	12 920,00 €
27	Autres immobilisations financières	8 000,00 €
020	Dépenses imprévues	1 500,00 €
TOTAL		22 420,00 €



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - St Denis en Val - Commune

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET COMMUNAL M14

Numéro SIRET : 26450121400029

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE ORLEANS MUNICIPALE ET
METROPOLE

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : BUDGET CCAS M14

ANNEE 2021

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	3
B - Modalités de vote du budget	4

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	5
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	6
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	12
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	Sans Objet

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	21
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	21
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	22
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	23
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	24
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	25
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	27

Code INSEE 45274	St Denis en Val - Commune BUDGET CCAS M14	BP 2021
----------------------------	--	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	7 735
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	24
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
ORLEANS METROPOLE	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	21,59	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	18,38	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	1,67	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	6,71 %	0,00 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	117,45 %	0,00 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	9,09 %	0,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	0,00 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	168 000,00	142 150,94

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 25 849,06

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	168 000,00	168 000,00
--	-------------------	-------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	22 420,00	2 340,46

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 20 079,54

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	22 420,00	22 420,00
---	------------------	------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	190 420,00	190 420,00
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	140 530,00	0,00	141 660,00	141 660,00	141 660,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	10 900,00	0,00	11 200,00	11 200,00	11 200,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	7 350,00	0,00	8 950,00	8 950,00	8 950,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		158 780,00	0,00	161 810,00	161 810,00	161 810,00
66	Charges financières	20,00	0,00	20,00	20,00	20,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	1 030,00	1 030,00	1 030,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	3 150,00		4 100,00	4 100,00	4 100,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		161 950,00	0,00	166 960,00	166 960,00	166 960,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	390,00		1 040,00	1 040,00	1 040,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		390,00		1 040,00	1 040,00	1 040,00
TOTAL		162 340,00	0,00	168 000,00	168 000,00	168 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	168 000,00
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	87 006,73	0,00	82 455,94	82 455,94	82 455,94
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	58 000,00	0,00	57 695,00	57 695,00	57 695,00
75	Autres produits de gestion courante	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
Total des recettes de gestion courante		147 006,73	0,00	142 150,94	142 150,94	142 150,94
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		147 006,73	0,00	142 150,94	142 150,94	142 150,94
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		147 006,73	0,00	142 150,94	142 150,94	142 150,94

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	25 849,06
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	168 000,00
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 040,00
---	-----------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	14 546,94	0,00	12 920,00	12 920,00	12 920,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	14 546,94	0,00	12 920,00	12 920,00	12 920,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
020	Dépenses imprévues	1 500,00		1 500,00	1 500,00	1 500,00
	Total des dépenses financières	9 500,00	0,00	9 500,00	9 500,00	9 500,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	24 046,94	0,00	22 420,00	22 420,00	22 420,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	24 046,94	0,00	22 420,00	22 420,00	22 420,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	22 420,00
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	5 000,00	0,00	1 300,46	1 300,46	1 300,46
024	Produits des cessions d'immo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	5 000,00	0,00	1 300,46	1 300,46	1 300,46
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	5 000,00	0,00	1 300,46	1 300,46	1 300,46
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	390,00		1 040,00	1 040,00	1 040,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	390,00		1 040,00	1 040,00	1 040,00

St Denis en Val - Commune - BUDGET CCAS M14 - BP - 2021

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
TOTAL		5 390,00	0,00	2 340,46	2 340,46	2 340,46

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		20 079,54
--	--	-----------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		22 420,00
---	--	-----------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	1 040,00
--	----------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	141 660,00		141 660,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	11 200,00		11 200,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	8 950,00		8 950,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	20,00	0,00	20,00
67	Charges exceptionnelles	1 030,00	0,00	1 030,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	1 040,00	1 040,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	4 100,00		4 100,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		166 960,00	1 040,00	168 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	168 000,00
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	12 920,00	0,00	12 920,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	8 000,00	0,00	8 000,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	1 500,00		1 500,00
Dépenses d'investissement – Total		22 420,00	0,00	22 420,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	22 420,00
---	------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	82 455,94		82 455,94
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	57 695,00		57 695,00
75	Autres produits de gestion courante	2 000,00	0,00	2 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		142 150,94	0,00	142 150,94

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	25 849,06
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	168 000,00
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 300,46	0,00	1 300,46
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		1 040,00	1 040,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immo.	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		1 300,46	1 040,00	2 340,46

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	20 079,54
--	------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	22 420,00
---	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	140 530,00	141 660,00	141 660,00
60611	Eau et assainissement	100,00	100,00	100,00
60612	Energie - Electricité	800,00	800,00	800,00
60622	Carburants	1 700,00	1 600,00	1 600,00
60623	Alimentation	4 300,00	4 300,00	4 300,00
60632	Fournitures de petit équipement	100,00	100,00	100,00
6064	Fournitures administratives	100,00	150,00	150,00
6068	Autres matières et fournitures	100,00	100,00	100,00
611	Contrats de prestations de services	89 000,00	89 000,00	89 000,00
6132	Locations immobilières	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6135	Locations mobilières	8 700,00	8 800,00	8 800,00
6168	Autres primes d'assurance	100,00	100,00	100,00
6182	Documentation générale et technique	530,00	530,00	530,00
6188	Autres frais divers	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	27 500,00	28 500,00	28 500,00
6262	Frais de télécommunications	500,00	500,00	500,00
6288	Autres services extérieurs	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6358	Autres droits	0,00	80,00	80,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	10 900,00	11 200,00	11 200,00
6218	Autre personnel extérieur	10 900,00	11 200,00	11 200,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	7 350,00	8 950,00	8 950,00
6558	Autres contributions obligatoires	1 800,00	0,00	0,00
6561	Secours d'urgence	2 000,00	4 000,00	4 000,00
6562	Aides	1 500,00	2 500,00	2 500,00
6574	Subv. fonct. Assoc., personnes privées	2 050,00	2 450,00	2 450,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		158 780,00	161 810,00	161 810,00
66	Charges financières (b)	20,00	20,00	20,00
6688	Autres	20,00	20,00	20,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	1 030,00	1 030,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	1 030,00	1 030,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	3 150,00	4 100,00	4 100,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		161 950,00	166 960,00	166 960,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	390,00	1 040,00	1 040,00
6811	Dot. amort. Immos incorporelles et corpo	390,00	1 040,00	1 040,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		390,00	1 040,00	1 040,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		390,00	1 040,00	1 040,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		162 340,00	168 000,00	168 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	168 000,00
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	87 006,73	82 455,94	82 455,94
706	Prestations de services	87 006,73	82 455,94	82 455,94
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	58 000,00	57 695,00	57 695,00
7473	Participat° Départements	4 000,00	4 000,00	4 000,00
7474	Participat° Communes	53 000,00	53 000,00	53 000,00
7477	Participat° Budget communautaire et FS	1 000,00	695,00	695,00
75	Autres produits de gestion courante	2 000,00	2 000,00	2 000,00
752	Revenus des immeubles	2 000,00	2 000,00	2 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		147 006,73	142 150,94	142 150,94
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		147 006,73	142 150,94	142 150,94
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section (9)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		147 006,73	142 150,94	142 150,94

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	25 849,06
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	168 000,00
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	14 546,94	12 920,00	12 920,00
2135	Installations générales, agencements	4 000,00	5 000,00	5 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	2 000,00	2 000,00	2 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	8 546,94	5 920,00	5 920,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		14 546,94	12 920,00	12 920,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	8 000,00	8 000,00	8 000,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	8 000,00	8 000,00	8 000,00
020	Dépenses imprévues	1 500,00	1 500,00	1 500,00
Total des dépenses financières		9 500,00	9 500,00	9 500,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		24 046,94	22 420,00	22 420,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		24 046,94	22 420,00	22 420,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	22 420,00
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	5 000,00	1 300,46	1 300,46
2764	Créances sur personnes de droit privé	5 000,00	1 300,46	1 300,46
024	Produits des cessions d'immo.	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		5 000,00	1 300,46	1 300,46
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		5 000,00	1 300,46	1 300,46
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	390,00	1 040,00	1 040,00
28135	Installations générales, agencements ...	220,00	215,00	215,00
28188	Autres immo. corporelles	170,00	825,00	825,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		390,00	1 040,00	1 040,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		390,00	1 040,00	1 040,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		5 390,00	2 340,46	2 340,46

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	20 079,54
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	22 420,00
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D1 041 = RI 041.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	5 Interventions sociales	6 Famille	TOTAL
---------	-------------------------------------	------------------------	--------------------------------	--------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES					
Dépenses réelles	1 500	12 920	8 000	0	22 420
- Equipements municipaux (2)		12 920	0	0	12 920
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0
- Opérations financières	1 500				1 500
Dépenses d'ordre	0				0
Total dépenses de l'exercice	1 500	12 920	8 000	0	22 420
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses d'investissement	1 500	12 920	8 000	0	22 420
RECETTES					
Total recettes de l'exercice	1 040	0	1 300	0	2 340
RAR N-1 et reports	20 080	0	0	0	20 080
Total cumulé recettes d'investissement	21 120	0	1 300	0	22 420

FONCTIONNEMENT

DEPENSES					
Total dépenses de l'exercice	8 640	28 060	8 500	122 800	168 000
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	8 640	28 060	8 500	122 800	168 000
RECETTES					
Total recettes de l'exercice	53 000	0	6 695	82 456	142 151
RAR N-1 et reports	25 849	0	0	0	25 849
Total cumulé recettes de fonctionnement	78 849	0	6 695	82 456	168 000

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	5 Interventions sociales	6 Famille	TOTAL
----------	---------	-------------------------------------	------------------------	--------------------------------	--------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES						
Total dépenses investissement		1 500	12 920	8 000	0	22 420
Dépenses réelles		1 500	12 920	8 000	0	22 420
010	Stocks	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	1 500	0	0	0	1 500
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° BA	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	12 920	0	0	12 920
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	8 000	0	8 000
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

RECETTES

Total recettes d'investissement		1 040	0	1 300	0	2 340
Recettes réelles		0	0	1 300	0	1 300
010	Stocks	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immo.	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° BA	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	1 300	0	1 300
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>1 040</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 040</i>
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>1 040</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 040</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

FONCTIONNEMENT

DEPENSES						
Total dépenses de fonctionnement		8 640	28 060	8 500	122 800	168 000
Dépenses réelles		7 600	28 060	8 500	122 800	166 960
011	Charges à caractère général	0	16 860	2 000	122 800	141 660
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	11 200	0	0	11 200

St Denis en Val - Commune - BUDGET CCAS M14 - BP - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	5 Interventions sociales	6 Famille	TOTAL
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	4 100	0	0	0	4 100
65	Autres charges de gestion courante	2 450	0	6 500	0	8 950
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0	0	0	0	0
66	Charges financières	20	0	0	0	20
67	Charges exceptionnelles	1 030	0	0	0	1 030
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>1 040</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 040</i>
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>1 040</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1 040</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

RECETTES						
Total recettes de fonctionnement		53 000	0	6 695	82 456	142 151
Recettes réelles		53 000	0	6 695	82 456	142 151
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0
70	Produits services, domaine et ventes div	0	0	0	82 456	82 456
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	53 000	0	4 695	0	57 695
75	Autres produits de gestion courante	0	0	2 000	0	2 000
76	Produits financiers	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV - ANNEXES	IV
ÉLÉMENTS DU BILAN - ÉTAT DE LA DETTE - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel (O:N)	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
TOTAL GENERAL														

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal: montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt: F: fixe; V: variable simple; C: complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex: Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements: A: annuelle; M: mensuelle; B: bimestrielle; S: semestrielle; T: trimestrielle; X: autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ÉLÉMENTS DU BILAN - ÉTAT DE LA DETTE - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature	Emprunts et dettes au 01/01/2021											
	Couverture? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
TOTAL GENERAL												

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau "détail des opérations de couverture".

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture: F: fixe; V: variable simple; C: complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année..

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 762.25 €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Logiciels	2	02/03/1999
L	Matériel de bureau	5	02/03/1999
L	Matériel informatique	5	02/03/1999
L	Mobilier	5	02/03/1999
L	Véhicules	8	02/03/1999
L	Aménagements des bâtiments	20	06/03/2007
L	Autres immo. corporelles	10	26/03/2010

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		1 500,00	I 1 500,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		1 500,00	1 500,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	1 500,00	1 500,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 340,46	2 340,46
Ressources propres externes de l'année (a)		1 300,46	1 300,46
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2764	Créances sur personnes de droit privé	1 300,46	1 300,46
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 040,00	1 040,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28135	Installations générales, agencements ...	215,00	215,00
28188	Autres immo. corporelles	825,00	825,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immo.	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	2 340,46	0,00	20 079,54	0,00	22 420,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 1 500,00
Ressources propres disponibles	IV 22 420,00
Solde	V = IV – II (6) 20 920,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrivez uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS
 SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**
**B1.7 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
 (Article L.2311-7 du CGCT)**

Article	Objet	Nom de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT			
Personnes de droit privé			
6574	Subvention de fonctionnement	Banque alimentaire du Loiret	1 000,00 €
6574	Subvention de fonctionnement	SOS Amitiés	150,00 €
6574	Subvention de fonctionnement	Ligue nationale contre le cancer	500,00 €
6574	Subvention de fonctionnement	France Alzheimer Loiret	500,00 €
6574	Subvention de fonctionnement	ADEL Centre	100,00 €
6574	Subvention de fonctionnement	Aide aux victimes du Loiret	200,00 €
TOTAL GENERAL			2 450,00 €

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,25	0,00	0,25	0,25	0,00	0,25
Assistant socio-éducatif 1ère classe	B	0,25	0,00	0,25	0,25	0,00	0,25
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,25	0,00	0,25	0,25	0,00	0,25

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2



Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	9
Nombre de suffrages exprimés :	10
VOTES : - Pour :	10
- Contre :	0
- Abstention :	0
Date de convocation :	22 mars 2021

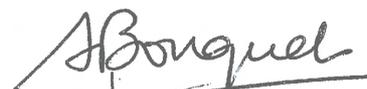
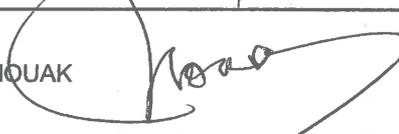
A Saint Denis-en-Val, le 29 mars 2021

Présenté par La Présidente,

Délibéré par le Conseil d'Administration réuni en session ordinaire à Saint Denis-en-Val le 29 mars 2021



Les membres du Conseil d'Administration :

Marie-Philippe LUBET 	Maryvonne LIMOUSIN 
Monique GAULT 	Marie-Thérèse DANTON 
Sylvie CHEVALLIER 	Ana BOUQUET 
Brigitte ROCHE	Guillaume VAUXION 
Aurélien HOQUET 	Cendrine CHERON
Prosper MOUAK 	

Certifié exécutoire par la Présidente,

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 1^{er} avril 2021 et de la publication le 8 avril 2021

A Saint-Denis-en-Val, le 8 avril 2021
La Présidente,

